

## Livret d'épargne Note d'informations précontractuelles

Délivrée conformément aux dispositions de l'article L.341-12 du Code monétaire et financier et/ou des articles L.111-1 et L.222-5 du Code de la consommation

Le Livret d'épargne est un produit de BNP Paribas Personal Finance, Société Anonyme au capital de 583 834 454 euros, 542 097 902 RCS Paris - 1 Boulevard Haussmann - 75009 Paris, joignable au 0969327502 (prix d'un appel non surtaxé) ou sur <https://www.cetelem.fr/fr/contacts>. Société soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 PARIS cedex 09, proposé par Financière des Paiements Electroniques (FPE), société par actions simplifiée au capital de 770.440 euros, 753 886 092 RCS Créteil, 1 place des Marseillais, 94220 Charenton-Le-Pont, établissement de paiement agréé sous le numéro 16598 et soumis à la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS cedex 09.

FPE, sous sa marque Nickel, agit en qualité d'intermédiaire de BNP Paribas Personal Finance et sont toutes les deux des filiales, respectivement à 95% et à 100%, du groupe BNP Paribas. En cette qualité, FPE informe le client dans le parcours de souscription du contenu essentiel du service comme l'existence de frais annuel, d'un taux d'intérêt brut, d'un droit de rétractation. FPE devra fournir ce document au client sur un support durable.

### 1. L'essentiel

Le Livret d'épargne est un compte sur livret permettant aux souscripteurs de percevoir une rémunération calculée sur la base d'un taux fixé par BNP Paribas Personal Finance.

### 2. Qui peut ouvrir un Livret d'épargne ?

Toute personne physique majeure, capable, résident fiscalement en France à qui la Financière des Paiements Electroniques proposera l'ouverture d'un Livret d'épargne. L'ouverture d'un Livret d'épargne sous forme de compte joint n'est pas possible.

Une seule et même personne ne peut être titulaire que d'un seul Livret d'épargne ouvert dans nos livres.

Nous nous réservons le droit de refuser l'ouverture d'un Livret d'épargne sans être tenue de motiver notre décision.

### 3. Comment conclure votre Contrat ?

Le Contrat est conclu à distance par voie électronique sur l'espace sécurisé de votre application mobile Nickel.

### 4. Pouvez-vous vous rétracter et quand commence votre Contrat ?

#### 4.1 Droit de Rétractation

Vous pouvez vous rétracter, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la date de la signature électronique du Contrat. Pour cela, vous devez nous adresser, par voie postale ou par voie électronique le bordereau de rétractation joint à ce Contrat lisiblement rempli, daté et signé ou tout écrit comportant les éléments requis dans ce bordereau. Nous vous conseillons de le faire par lettre recommandée avec avis réception.

Si vous vous rétractez :

- vous n'avez pas de motif à donner,
- cette décision n'est pas enregistrée dans un fichier,
- aucune pénalité ou intérêts ne vous sont demandés,
- nous vous rembourserons au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de cette notification, toutes sommes perçues au titre du Contrat,
- de même, vous devez nous rembourser, dans les 30 jours à compter de l'envoi du bordereau de rétractation, les frais dus au titre du Contrat.

## 4.2 Exécution Immédiate

Vous pouvez demander l'exécution immédiate du Contrat pendant le délai de rétractation sans toutefois renoncer à votre droit de rétractation qui reste acquis.

Sauf votre accord, le Contrat ne peut pas commencer à être exécuté et donc le dépôt initial fixé dans les Conditions Particulières ne peut être effectué qu'à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

## 5. Prix total

Un euro (1€) par an au titre de la gestion du Livret d'épargne. Ces frais seront prélevés sur votre Livret d'épargne au 31 décembre de chaque année lors de l'arrêté annuel ou au jour de l'arrêté final pour clôture.

Pour les nouvelles souscriptions et les livrets d'épargne clôturés, le montant des frais sera proportionnel à la durée d'existence du livret d'épargne sur l'année.

En cas d'exercice du droit de rétractation par LR/AR : frais d'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception (tarif postal en vigueur).

## 6. Comment fonctionne mon Livret d'épargne ?

Dépôt initial : 15 € minimum. Le premier versement à l'ouverture du Livret d'Epargne se fait exclusivement par virement provenant de votre compte de dépôt Nickel.

Versements ultérieurs : Les versements sont libres, sans limite de plafond de versement. Ils ne peuvent pas être inférieurs à 10 €. Ces virements sont en euros uniquement et doivent émaner soit de votre compte de dépôt Nickel, soit d'un compte de dépôt ouvert à votre nom dont les coordonnées (IBAN-BIC) nous auront préalablement été communiquées. Il est possible de mettre en place une alimentation automatique depuis votre compte à vue Nickel.

Retraits : Les opérations de retrait s'effectuent uniquement par virement en euros au profit de votre compte à vue Nickel ou d'un compte à votre nom dont les coordonnées (IBAN-BIC) nous auront préalablement été communiquées et sous réserve que le solde du Livret d'épargne le permette.

### 6.1. Disponibilité

Les fonds sont disponibles à tout moment. Toutefois, le solde du Livret d'épargne ne peut être inférieur à 15 euros, sous peine d'entraîner le rejet de l'(des) opération(s) qui viendrait(aient) à rendre le solde inférieur à ce minimum ou la clôture de votre Livret d'épargne.

## 7. Quelle est sa rémunération ?

### 7.1. Taux d'intérêt

Nous fixons librement le taux des intérêts servis.

Nous pouvons le réviser à la hausse comme à la baisse, à tout moment. Nous vous en informerons préalablement par tout moyen à notre convenance.

## 7.2. Méthode de calcul des intérêts - dates de valeur

Les intérêts sont calculés par quinzaine. Les sommes versées portent intérêts à partir du 1er jour de la quinzaine qui suit le versement. Tout versement effectué entre le 1er et le 15 du mois produit intérêt à compter du 16 et celui versé du 16 au 31 à compter du 1er du mois qui suit le versement.

Les sommes retirées cessent de porter intérêt à partir du 1er jour de la quinzaine au cours de laquelle intervient le retrait (soit le 1er ou le 16 du mois).

## 8. Quelle est la fiscalité applicable ?

L'intermédiaire n'est pas rémunéré. Néanmoins, afin d'assurer le bon fonctionnement du service et son amélioration continue, FPE pourra être amené à percevoir une partie des taux d'intérêts versés (voir 7.1. Taux d'intérêt).

## 9. Quelle est la fiscalité applicable ?

Les intérêts versés sont soumis à la fiscalité (impôt sur le revenu et prélèvements sociaux) en vigueur.

## 10. Quelle est la durée de votre contrat ?

Votre Livret d'épargne a une durée illimitée.

## 11. Que se passe-t-il en cas de litige ?

**En cas de demande sur la bonne exécution de votre Livret d'épargne ou de réclamation,** vous pouvez nous contacter via votre Espace client par courrier à Cetelem Epargne - 24 rue des 2 gares - 92855 Rueil Malmaison Cedex.

**Si vous ne recevez pas de réponse satisfaisante immédiate, vous pouvez vous adresser au Service Consommateur,** 95908 Cergy Pontoise cedex 09 qui accusera réception de votre réclamation dans les 10 jours ouvrables et y apportera une réponse dans les 2 mois après sa date d'envoi.

Dans tous les cas et après un délai de 2 mois suivant l'envoi de votre réclamation écrite, vous pouvez vous adresser gratuitement à un service de médiation indépendant, dont les coordonnées sont : Monsieur le Médiateur de l'ASF - 75854 PARIS CEDEX 17. Vous vous adressez à ce service en langue française, dans un délai d'1 an à compter de votre réclamation écrite, par courrier postal ou sur le site : <https://lemediateur.asf-france.com/>.

Dans ce cas, vous autorisez la levée du secret bancaire pour nous permettre de communiquer au médiateur les données nécessaires au traitement de votre réclamation. Le médiateur vous informera de la recevabilité de votre demande de saisine et rendra son avis dans les 90 jours suivants. La médiation est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. La médiation n'est pas obligatoire : vous pouvez aussi saisir un juge directement.

## 12. Quelles sont les autres informations importantes à connaître ?

La langue utilisée durant la relation précontractuelle ainsi que la langue du contrat est le français.

La loi applicable aux relations précontractuelles et au Contrat est la loi française.

En cas de litige, il est fait attribution de compétence aux seuls tribunaux français et conformément aux dispositions des articles 42 et suivants du Code de Procédure Civile.

En application des articles L.312-4 et suivants du Code Monétaire et Financier, relatifs à la garantie des dépôts, nous sommes adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. Un document contenant des informations sur la garantie des dépôts est annexé aux présentes Conditions Générales.

# NOTICE D'INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dernière mise à jour Juin 2024

## Avant-propos : principaux changements

En tant que partenaire de confiance, nous accordons une grande importance à la protection de vos données personnelles. Nous avons fait évoluer cette Notice pour qu'elle soit plus transparente en améliorant les informations sur : - Les durées de conservation - Les traitements exclusivement automatisés.

## Introduction

La protection de vos données personnelles est au cœur de nos préoccupations, le Groupe BNP Paribas a adopté des principes forts dans sa Charte de confidentialité des données personnelles disponible à l'adresse suivante : [BNP Paribas - Charte de confidentialité des données personnelles \(group.bnpparibas\)](#)

BNP Paribas Personal Finance (« Nous »), en tant que responsable du traitement, à travers nos marques est responsable de la collecte et du traitement de vos données personnelles dans le cadre de ses activités.

Les métiers de notre Groupe consistent à aider l'ensemble de nos clients – particuliers, entrepreneurs, TPE (Très Petites Entreprises), PME (Petites et Moyennes Entreprises), grandes entreprises et investisseurs institutionnels – dans leurs activités bancaires quotidiennes ainsi qu'à réaliser leurs projets grâce à nos solutions de financement, d'investissement, d'épargne et d'assurance.

En tant que membre d'un Groupe intégré de banque-assurance en collaboration avec les différentes entités du Groupe, nous fournissons à nos clients des solutions de financement, d'assurance et de location (LOA, LLD) ainsi que par l'intermédiaire des autres entités du Groupe la possibilité de souscrire à une offre complète de produits et services de banque.

L'objectif de la présente notice est de vous expliquer comment nous traitons vos données personnelles et comment vous pouvez les contrôler et les gérer.

Le cas échéant, des informations complémentaires peuvent vous être communiquées au moment de la collecte de vos données personnelles.

## 1. ÊTES-VOUS CONCERNE PAR CETTE NOTICE ?

Vous êtes concernés par cette notice, si vous êtes (« Vous ») :

- un de nos clients ou en relation contractuelle avec nous (par exemple, en qualité de garant) ;
- un membre de la famille de notre client. En effet, nos clients peuvent parfois être amenés à partager avec nous des informations portant sur leur famille lorsque cela est nécessaire pour leur fournir un produit ou service ou mieux les connaître ;
- une personne intéressée par nos produits ou services dès lors que vous nous communiquez vos données personnelles (en agence, sur nos sites et applications, lors d'événements ou d'opérations de parrainage) pour que nous vous contactions.
- des héritiers et ayants droit ;
- des donneurs d'ordres ou des bénéficiaires d'opérations de paiement ;
- des personnes chargées de la protection des majeurs ;
- des bénéficiaires d'un contrat ou d'une police d'assurance et d'un trust/une fiducie ;
- des propriétaires.

Vous êtes également concernés par cette notice, en tant que professionnel, si vous êtes :

- représentant légal ou personne habilitée (mandats/délégations de pouvoirs) d'une personne morale cliente, d'un partenaire, d'un fournisseur ou d'un prestataire de BNP Paribas Personal Finance ;
- bénéficiaire effectif ;
- actionnaire ;
- client entrepreneur individuel ou auto-entrepreneur (vous avez choisi d'exercer votre activité sans créer de personne morale).

Lorsque vous nous fournissez des données personnelles relatives à d'autres personnes, n'oubliez pas de les informer de la communication de leurs données et invitez-les à prendre connaissance de la présente Notice. Nous prendrons soin de faire de même dès lors que nous le pouvons (c'est à dire lorsque nous avons les coordonnées des personnes).

## 2. COMMENT POUVEZ-VOUS CONTRÔLER LES TRAITEMENTS QUE NOUS REALISONS SUR VOS DONNEES PERSONNELLES ?

Vous avez des droits qui vous permettent d'exercer un contrôle significatif sur vos données personnelles et la façon dont nous les traitons.

Si vous souhaitez exercer les droits décrits ci-dessous, merci de nous envoyer une demande par courrier postal adressé à BNP Paribas Personal Finance - Service consommateurs - 95908 Cergy Pontoise Cedex 09 – [consommateur.donneespersonnelles@bnpparibas-pf.com](mailto:consommateur.donneespersonnelles@bnpparibas-pf.com) avec un scan/copie de votre pièce d'identité lorsque cela est nécessaire.

Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos données personnelles en vertu de la présente Notice, veuillez contacter notre Délégué à la protection des données aux adresses suivantes :

Par courrier/courriel :

[BNP Paribas Personal Finance Délégué à la Protection des Données ACI : BI 19 TSA 30010 33914 BORDEAUX CEDEX 9 – \[delegueprotectiondonnees@bnpparibas-pf.com\]\(mailto:delegueprotectiondonnees@bnpparibas-pf.com\)](mailto:BNP.Paribas.Personal.Finance.Delégue.à.la.Protection.des.Données.ACI@bnpparibas-pf.com)

### **2.1. Vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles**

Si vous souhaitez avoir accès à vos données personnelles, nous vous fournirons une copie des données personnelles sur lesquelles porte votre demande ainsi que les informations se rapportant à leur traitement.

Votre droit d'accès peut se trouver limité lorsque la réglementation le prévoit. C'est le cas de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme qui nous interdit de vous donner directement accès à vos données personnelles traitées à cette fin. Dans ce cas, vous devez exercer votre droit d'accès auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui nous interrogera.

### **2.2. Vous pouvez demander la rectification de vos données personnelles**

Si vous considérez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander qu'elles soient modifiées ou complétées. Dans certains cas, une pièce justificative pourra vous être demandée.

### **2.3. Vous pouvez demander l'effacement de vos données personnelles**

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander la suppression de vos données personnelles dans les limites autorisées par la loi.

### **2.4. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles fondé sur l'intérêt légitime**

Si vous n'êtes pas d'accord avec un traitement fondé sur l'intérêt légitime, vous pouvez vous opposer à celui-ci, pour des raisons tenant à votre situation particulière, en nous indiquant précisément le traitement concerné et les raisons. Nous ne traiterons plus vos données personnelles sauf à ce qu'il existe des motifs légitimes et impérieux de les traiter ou que celles-ci sont nécessaires à la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

### **2.5. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale**

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale, y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection.

### **2.6. Vous pouvez suspendre l'utilisation de vos données personnelles**

Si vous contestez l'exactitude des données que nous utilisons ou que vous vous opposez à ce que vos données soient traitées, nous procéderons à une vérification ou à un examen de votre demande. Pendant le délai d'étude de votre demande, vous avez la possibilité de nous demander de suspendre l'utilisation de vos données.

### **2.7. Vous avez des droits face à une décision automatisée**

Par principe, vous avez le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée fondée sur un profilage ou non qui a un effet juridique ou vous affecte de manière significative. Nous pouvons néanmoins automatiser ce type de décision si elle est nécessaire à la conclusion/à l'exécution d'un contrat conclu avec nous, autorisée par la réglementation ou si vous avez donné votre consentement.

En toute hypothèse, vous avez la possibilité de contester la décision, d'exprimer votre point de vue et de demander l'intervention d'un être humain qui puisse réexaminer la décision.

### **2.8. Vous pouvez retirer votre consentement**

Si vous avez donné votre consentement au traitement de vos données personnelles, vous pouvez retirer ce consentement à tout moment.

### **2.9. Vous pouvez demander la portabilité d'une partie de vos données personnelles**

Vous pouvez demander à récupérer une copie des données personnelles que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Lorsque cela est techniquement possible, vous pouvez demander à ce que nous transmettions cette copie à un tiers.

### **2.10. Comment déposer une plainte auprès de la CNIL ?**

En plus des droits mentionnés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, qui est le plus souvent celle de votre lieu de résidence, telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés (CNIL) en France.

## **3. POURQUOI ET SUR QUELLE BASE LEGALE UTILISONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?**

L'objectif de cette section est de vous expliquer pourquoi nous traitons vos données personnelles et sur quelle base légale nous nous reposons pour le justifier.

### **3.1. Vos données personnelles sont traitées pour nous conformer à nos différentes obligations légales**

Vos données personnelles sont traitées lorsque cela est nécessaire pour nous permettre de respecter les réglementations auxquelles nous sommes soumis, notamment les réglementations bancaires et financières.

#### **3.1.1. Nous utilisons vos données personnelles pour :**

- contrôler les opérations et transactions et ainsi identifier celles qui sont inhabituelles (par exemple lorsque vous retirez une somme d'argent importante dans un pays autre que celui de votre lieu de résidence) ;
- gérer et déclarer les risques (de nature financière, de crédit, de nature juridique, de conformité ou liés à la réputation, etc.) auxquels le Groupe BNP Paribas est susceptible d'être confronté dans le cadre de ses activités ;
- contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et satisfaire nos obligations de notification et de contrôle fiscal ;
- enregistrer les opérations à des fins comptables ;
- prévenir, détecter et déclarer les risques liés à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et au développement durable ;
- détecter et prévenir la corruption ;
- respecter les dispositions de la réglementation eIDAS relatives à la signature électronique ;
- échanger et signaler différentes opérations, transactions ou demandes ou répondre à une demande officielle émanant d'une autorité judiciaire, pénale, administrative, fiscale ou financière locale ou étrangère dûment autorisée, un arbitre ou un médiateur, des autorités chargées de l'application de la loi, d'organes gouvernementaux ou d'organismes publics.
- Détecter les situations de fragilités financières afin de proposer aux clients concernés des mesures d'accompagnement adaptées ;
- réaliser nos obligations de consultation et de déclaration auprès de la Banque de France (inscription et désinscription au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP)) ;
- déclarer la clôture ou la modification d'un compte à la Direction Générale des Finances Publiques pour la tenue du fichier FICOBA. Dans ce cadre, nous transmettons certaines informations relatives au titulaire du compte, ses éventuels mandataires ou représentants légaux ;
- identifier et assurer la gestion des comptes inactifs aux fins d'interrogation du Répertoire national d'identification des personnes physiques ;
- assurer la sécurité de l'exécution des services de paiement, notamment détecter et prévenir la fraude par l'authentification du donneur d'ordre dans le cadre de la Directive sur les Services de Paiement (DSP2) ;
- respecter notre devoir de conseil au titre de la distribution d'assurance.
- répondre à notre obligation d'accessibilité aux services pour les personnes handicapées, par exemple avec des outils de speech to text .

### **3.1.2. Nous traitons aussi vos données personnelles pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Nous appartenons à un Groupe bancaire qui doit disposer d'un système robuste de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT) au niveau de nos entités, et piloté au niveau central, ainsi que d'un dispositif permettant d'appliquer les décisions de sanctions aussi bien locales, qu'européennes ou internationales.

Dans ce contexte, nous sommes responsables de traitement conjoints avec BNP Paribas SA, maison mère du Groupe BNP Paribas (le terme « nous » dans la présente section englobe également BNP Paribas SA).

Les traitements mis en œuvre pour répondre à ces obligations légales sont détaillées en annexe 1.

### **3.2. Vos données personnelles sont traitées pour exécuter un contrat auquel vous êtes partie ou des mesures précontractuelles prises à votre demande**

Vos données personnelles sont traitées lorsqu'elles sont nécessaires à la conclusion ou l'exécution d'un contrat pour :

- définir votre score de risque de crédit et votre capacité de remboursement ;
- évaluer (par exemple sur la base de votre score de risque de crédit) si nous pouvons vous proposer un produit ou un service et à quelles conditions (par exemple le prix) ;
- vous fournir les produits et services souscrits conformément au contrat applicable ;
- gérer les dettes existantes dans la phase de recouvrement amiable (identification des clients en situation d'impayé) ;
- répondre à vos demandes et vous assister dans vos démarches ;

- assurer le règlement de votre succession.

### **3.3. Vos données personnelles sont traitées pour répondre à notre intérêt légitime ou celui d'un tiers**

Lorsque nous fondons un traitement sur l'intérêt légitime, nous opérons une pondération entre cet intérêt et vos intérêts ou vos libertés et droits fondamentaux pour nous assurer qu'il y a un juste équilibre entre ceux-ci. Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur l'intérêt légitime poursuivi par un traitement, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées fournies à la section 2 ci-dessus.

#### **3.3.1. Dans le cadre de notre activité, nous utilisons vos données personnelles pour :**

- Gérer les risques auxquels nous sommes exposés :
  - nous conservons la preuve d'opérations ou de transactions, y compris sous format électronique ;
  - nous surveillons vos transactions pour gérer, prévenir et détecter la fraude notamment par la surveillance de vos transactions, l'établissement de listes de fraudes comportant les auteurs de fraudes avérées ou par l'utilisation de traceurs afin de permettre de collecter vos données de navigation et de configuration en les regroupant sous la forme d'un identifiant technique (device fingerprinting) ;
  - nous gérons le surendettement, le contentieux (judiciaire et extrajudiciaire) et le recouvrement de créances compromises. Dans ce contexte, nous sommes responsables de traitement conjoints avec Neuilly Contentieux ;
  - nous traitons les réclamations et les éléments de défense en cas de litige ;
  - nous développons des modèles statistiques individuels afin de faciliter la définition de votre capacité d'emprunt.
- Améliorer la cybersécurité, gérer nos plateformes et sites internet, et assurer la continuité des activités.
- Prévenir les dommages corporels et les atteintes aux personnes et aux biens via la vidéosurveillance.
- Améliorer l'automatisation et l'efficacité de nos processus opérationnels et nos services à la clientèle (ex. remplissage automatique des plaintes, suivi de vos demandes et amélioration de votre satisfaction sur la base des données collectées lors de nos interactions avec vous comme les enregistrements téléphoniques, les courriels ou les chats).
- Réaliser des opérations financières telles que les ventes de portefeuilles de dettes, les titrisations, le financement ou le refinancement du Groupe BNP Paribas.
- Faire des études statistiques et développer des modèles prédictifs et descriptifs pouvant relever de l'intelligence artificielle dans le respect des réglementations et lignes directrices des autorités compétentes en la matière à des fins :
  - commerciales : pour identifier les produits et services que nous pourrions vous offrir pour répondre au mieux à vos besoins, pour créer de nouvelles offres ou identifier de nouvelles tendances chez nos clients, pour développer notre politique commerciale en tenant compte des préférences de nos clients ;
  - de sécurité: pour prévenir les potentiels incidents et améliorer la gestion de la sécurité ;
  - de conformité (telle que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) et de gestion des risques ;
  - de lutte contre la fraude.
- Organiser des jeux concours, des loteries, des opérations promotionnelles, effectuer des enquêtes d'opinion et de satisfaction des clients.

#### **3.3.2. Nous utilisons vos données personnelles pour vous envoyer des offres commerciales par voie électronique, courrier papier et téléphone**

En tant qu'entité du Groupe BNP Paribas, nous voulons être en mesure de vous offrir l'accès à l'ensemble de notre gamme de produits et services répondant le mieux à vos besoins.

Dès lors que vous êtes client et sauf opposition de votre part, nous pourrions vous adresser ces offres par voie électronique pour nos produits et services et ceux du Groupe dès lors qu'ils sont similaires à ceux que vous avez déjà souscrits.

Nous veillons à ce que ces offres commerciales portent sur des produits ou services en lien avec vos besoins et complémentaires à ceux que vous avez déjà pour s'assurer du juste équilibre entre nos intérêts respectifs.

Nous pourrions aussi vous adresser par téléphone et courrier postal, sauf opposition de votre part, les offres concernant nos produits et services ainsi que ceux du Groupe et de nos partenaires de confiance.

### **3.3.3. Nous analysons vos données personnelles pour réaliser un profilage standard afin de personnaliser nos produits et nos offres**

Pour améliorer votre expérience et votre satisfaction, nous avons besoin de déterminer à quel panel de clients vous appartenez. Pour cela, nous établissons un profil standard à partir des données pertinentes que nous sélectionnons parmi les informations :

- que vous nous avez directement communiquées lors de nos interactions avec vous ou encore lors de la souscription d'un produit ou d'un service ;
- issues de votre utilisation de nos produits ou services comme par exemple celles liées à vos comptes telles que le solde des comptes, les mouvements réguliers ou atypiques, l'utilisation de votre carte à l'étranger ;
- issues de votre utilisation de nos divers canaux : sites et applications (comme par exemple si vous êtes appétent au digital, si vous préférez un parcours client pour souscrire à un produit ou service avec plus d'autonomie (selfcare)).

Sauf opposition de votre part, nous réaliserons cette personnalisation basée sur un profilage standard. Nous pourrions aller plus loin pour mieux répondre à vos besoins, si vous y consentez, en réalisant une personnalisation sur mesure comme indiqué ci-dessous.

### **3.4. Vos données personnelles sont traitées si vous y avez consenti**

Pour certains traitements de données personnelles, nous vous donnerons des informations spécifiques et vous demanderons votre consentement. Nous vous rappelons que vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

En particulier, nous vous demandons votre consentement pour :

- Une personnalisation sur-mesure de nos offres et nos produits ou services basée sur des profilages plus sophistiqués permettant d'anticiper vos besoins et comportements ;
- Toute offre par voie électronique portant sur des produits et services non similaires à ceux que vous avez souscrits ou des produits et services de nos partenaires de confiance ;
- Une personnalisation de nos offres, produits et services sur la base des données de vos comptes dans d'autres banques ;
- Utiliser vos données de navigation (cookies) à des fins commerciales ou pour enrichir la connaissance de votre profil.

D'autres consentements au traitement de vos données personnelles pourront vous être demandés lorsque cela est nécessaire.

### **3.5. Collecte de données personnelles via les réseaux sociaux**

Aujourd'hui, l'usage des réseaux sociaux par les entreprises est primordial.

Pour que nous puissions accomplir efficacement notre mission, il nous est essentiel d'être présents sur les réseaux sociaux, et cette présence est susceptible d'entraîner le traitement de certaines de vos données personnelles.

Ainsi, dans le cadre de notre intérêt légitime pour nos besoins en matière de marketing, communication, publicité et nos publications, ainsi que pour la gestion de crise et la gestion de la relation client, Nous sommes susceptibles de collecter les données personnelles suivantes :

- Les échanges que vous avez eus avec Nous sur nos pages et publications sur les réseaux sociaux, y compris vos dernières réclamations et plaintes ;
- Des données issues des pages et publications des réseaux sociaux contenant des informations que vous avez rendues publiques.

Plus spécifiquement, ces données personnelles seront traitées pour les finalités suivantes :

- Gestion de crise (écoute des réseaux sociaux) et gestion de la relation client, ce qui inclut :
  - La prévention de crise : surveiller et analyser les réseaux sociaux et le web en utilisant des mots clés pour apprécier la réputation des entités de BNP Paribas ainsi que pour être informés de ce qui se dit à propos de sujets spécifiques afin de pouvoir communiquer en fonction ;
  - La gestion de crise : pouvoir analyser les problématiques liées à certaines publications et agir en fonction ; répondre aux publications, postes ou commentaires des utilisateurs des réseaux sociaux ; détecter et signaler les faux comptes et fausses publications ; ou mener des enquêtes en cas d'allégations graves ou de réclamations.
- Marketing, communication, publicité et publications, ce qui inclut :
  - Extraction de données pour identifier les sujets tendances en collectant les données accessibles publiquement sur les réseaux sociaux ;
  - Publication d'articles ;
- Vous suggérez des publications en fonction de vos centres d'intérêt ;
- La segmentation de nos prospects et clients et des utilisateurs de réseaux sociaux selon leur influence ;
- Optimiser la publicité / le marketing ciblé via la segmentation des destinataires de la publicité/du marketing

#### 4. QUELS TYPES DE DONNEES PERSONNELLES COLLECTONS-NOUS ?

Nous collectons et utilisons vos données personnelles, à savoir toute information qui vous identifie ou permet de vous identifier. En fonction notamment du type de produit ou de service que nous vous fournissons et des échanges que nous avons avec vous, nous collectons et utilisons différents types de données personnelles vous concernant, y compris :

- **Données d'identification** : par exemple, nom complet, genre, lieu et date de naissance, nationalité, numéro de carte d'identité, numéro de passeport, numéro de permis de conduire, numéro d'immatriculation du véhicule, photo, signature ;
- **Informations de contact** : (privées ou professionnelles) adresse postale, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone ;
- **Informations relatives à votre situation patrimoniale et vie de famille** : par exemple, votre capacité juridique, statut marital, régime matrimonial, nombre d'enfants et âge, étude ou emploi des enfants, composition du foyer, date de décès des enfants, parents ou conjoint, biens que vous possédez : appartement ou maison , indice et détail du DPE ( Diagnostic de Performance Energétique);
- **Moments importants de votre vie** : par exemple, vous venez de vous marier, de divorcer, de vivre en couple, d'avoir des enfants, de faire l'objet d'une mesure de protection judiciaire ;
- **Mode de vie** : loisirs et centres d'intérêts, voyages, votre environnement (nomade, sédentaire) ;
- **Informations économiques, financières et fiscales** : par exemple, identifiant fiscal, statut fiscal, pays de résidence, salaire et autres revenus, montant de vos actifs ;
- **Informations relatives à l'éducation et à l'emploi** : par exemple, niveau d'étude, emploi, nom de l'employeur et rémunération ;
- **Informations bancaires et financières en lien avec les produits et services que vous détenez** : par exemple, coordonnées bancaires, produits et services détenus et utilisés (crédit, assurance, épargne et investissements, leasing, protection habitation), numéro de carte, virements de fonds, patrimoine, antécédents de crédit, incidents de paiement ;
- **Données de transaction** : mouvements et solde des comptes, transactions comprenant les données relatives aux bénéficiaires dont leurs noms complets, adresses et coordonnées ainsi que les détails des transactions bancaires, montant, date, heure et type de transaction (carte bancaire, virement, chèque, prélèvement automatique) ;
- **Données relatives à vos habitudes et préférences en lien avec l'utilisation de nos produits et services** par exemple : détails sur les biens et services que vous avez achetés et commandés via nos financements et produits (type d'article, mode de livraison) ;
- **Données collectées dans le cadre de nos interactions avec vous** : vos commentaires, suggestions, besoins collectés lors de nos échanges avec vous en physique dans nos Agences (comptes rendus) et en ligne lors de communications téléphoniques (conversation), discussion par courrier électronique, chat, chatbot, échanges sur nos pages sur les réseaux sociaux et vos dernières réclamations/plaintes. Vos données de connexion et de suivi telles que les cookies et traceurs à des fins non publicitaires ou analytiques sur nos sites Internet, nos services en ligne, nos applications, nos pages sur les réseaux sociaux ;
- **Données concernant vos appareils (téléphone portable, ordinateur, tablette, etc.)** : adresse IP, caractéristiques techniques et données d'identification uniques, type de matériel, domaine, type de navigateur et langue, système d'exploitation et de paramétrage, coordonnées GPS, heure et fuseau horaire, actions sur nos sites tels que comportements en termes de clics ... ;
- **Identifiants de connexion ou dispositifs de sécurité personnalisés utilisés pour vous connecter au site Internet et aux applications de BNP Paribas.**

Nous pouvons collecter des données sensibles telles que des données de santé, des données biométriques, ou des données relatives aux infractions pénales, dans le respect des conditions strictes définies par les réglementations en matière de protection des données.

#### 5. AUPRES DE QUI COLLECTONS-NOUS DES DONNEES PERSONNELLES ?

Nous collectons des données personnelles directement auprès de vous, cependant nous pouvons aussi collecter des données personnelles d'autres sources.

Nous collectons parfois des données provenant de sources publiques :

- des publications/bases de données mises à disposition par des autorités ou des tierces parties officielles (par exemple le Journal Officiel de la République Française, le Registre du Commerce et des Sociétés, les bases de données gérées par des autorités de contrôle du secteur financier, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)) ;
- des sites Internet/pages des réseaux sociaux d'entités juridiques ou de clients professionnels contenant des informations que vous avez rendues publiques (par exemple, votre propre site Internet ou votre page sur un réseau social) ;
- des informations publiques telles que celles parues dans la presse.

Nous collectons aussi des données personnelles de tierces parties :

- d'autres entités du Groupe BNP Paribas ;
- de nos clients (entreprises ou particuliers) ;
- de nos partenaires commerciaux ;
- de prestataires de services d'initiation de paiement et d'agrégateurs de compte (prestataires de services d'information sur les comptes) ;
- des tiers tels que les agences de référence de crédit et les agences de prévention de la fraude ;
- des courtiers de données qui sont chargés de s'assurer qu'ils recueillent des informations pertinentes de manière légale ;
- des ayants-droits et déclarants dans le cadre d'une succession ;
- certaines professions réglementées telles que des avocats, des notaires lorsque les circonstances spécifiques l'imposent (litige, successions etc.) ;
- de la Banque de France, lors de la consultation de fichiers (notamment le Fichier National des Incidents de Remboursement des Crédits aux Particuliers ou le Fichier Central des Chèques)
- de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) pour la consultation du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) dans le cadre de nos obligations en matière de comptes inactifs.

## **6. AVEC QUI PARTAGEONS-NOUS VOS DONNEES PERSONNELLES ET POURQUOI?**

### **a. Avec les entités du Groupe BNP Paribas**

En tant que société membre du Groupe BNP Paribas, nous collaborons étroitement dans le monde entier avec les autres sociétés du groupe. Vos données personnelles pourront ainsi être partagées entre les entités du Groupe BNP Paribas, lorsque c'est nécessaire, pour :

- nous conformer à nos différentes obligations légales et réglementaires décrites précédemment.
- répondre à nos intérêts légitimes qui sont :
  - gérer, prévenir, détecter les fraudes ;
  - faire des études statistiques et développer des modèles prédictifs et descriptifs à des fins commerciales, de sécurité, de conformité, de gestion des risques et de lutte contre la fraude ;
  - améliorer la fiabilité de certaines données vous concernant détenues par d'autres entités du Groupe ;
  - vous offrir l'accès à l'ensemble des produits et services du Groupe répondant le mieux à vos envies et besoins ;
  - personnaliser le contenu et les prix des produits et services ;
  - mise en commun de moyens techniques, notamment informatiques.

Nous financer et nous refinancer est également constitutif d'un intérêt légitime impliquant que vos données personnelles puissent être partagées notamment avec les entités du Groupe BNP Paribas et avec la Caisse de Refinancement de l'Habitat qui assurent notre refinancement.

Vos données pourront également être transmises, s'agissant de l'étude, de l'octroi, de la gestion d'une demande de financement et de la prévention des fraudes et des impayés, aux entités du groupe BNP Paribas Personal Finance en vue de la gestion de leurs crédits aux particuliers.

### **b. Avec des destinataires, tiers au groupe BNP Paribas et des sous-traitants**

Afin de réaliser certaines des finalités décrites dans la présente Notice, nous sommes susceptibles lorsque cela est nécessaire de partager vos données personnelles avec :

- des sous-traitants qui réalisent des prestations pour notre compte par exemple des services informatiques, des services d'impression, de télécommunication, de recouvrement, de conseil, de distribution et de marketing ;

- des partenaires bancaires et commerciaux (notamment dans le cadre de la gestion et l'animation d'un programme de fidélisation ou d'avantages), des agents indépendants, des intermédiaires ou des courtiers, des institutions financières, des contreparties, des référentiels centraux avec qui nous avons des liens si un tel transfert est nécessaire pour vous fournir des services ou des produits ou pour satisfaire à nos obligations contractuelles ou mener à bien des transactions (par exemple des banques, des banques correspondantes, des dépositaires, des émetteurs de titres, des agents payeurs, des plates-formes d'échange, des compagnies d'assurances, des opérateurs de système de paiement, des émetteurs ou des intermédiaires de cartes de paiement, les sociétés de caution mutuelle ou organisme de garantie financière) ;
- les entreprises qui assurent ou garantissent vos crédits (entreprises d'assurances, sociétés de caution mutuelle, par exemple) ;
- des autorités financières, fiscales, administratives, pénales ou judiciaires, locales ou étrangères, des arbitres ou des médiateurs, des autorités ou des établissements ou institutions publics (tels que la Banque de France, la Caisse des dépôts et des Consignation), à qui nous ou tout membre du Groupe BNP Paribas sommes tenus de divulguer des données :
  - à leur demande ;
  - dans le cadre de notre défense, une action ou une procédure ;
  - afin de nous conformer à une réglementation ou une recommandation émanant d'une autorité compétente à notre égard ou à l'égard de tout membre du Groupe BNP Paribas ;
- des prestataires de services de paiement tiers (informations concernant vos comptes bancaires), pour les besoins de la fourniture d'un service d'initiation de paiement ou d'information sur les comptes si vous avez consenti au transfert de vos données à cette tierce partie ;
- certaines professions réglementées telles que des avocats, des notaires, ou des commissaires aux comptes lorsque des circonstances spécifiques l'imposent (litige, audit, etc.) ainsi qu'à nos assureurs ou tout acheteur actuel ou potentiel des sociétés ou des activités du Groupe BNP Paribas.

## **7. TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE DONNÉES PERSONNELLES**

En cas de transferts internationaux depuis l'Espace économique européen (EEE) vers un pays n'appartenant pas à l'EEE, le transfert de vos données personnelles peut avoir lieu sur la base d'une décision rendue par la Commission européenne, lorsque celle-ci a reconnu que le pays dans lequel vos données seront transférées assure un niveau de protection adéquat. En cas de transfert de vos données vers un pays dont le niveau de protection de vos données n'a pas été reconnu comme adéquat par la Commission européenne, soit nous nous appuyerons sur une dérogation applicable à la situation spécifique (par exemple, si le transfert est nécessaire pour exécuter un contrat conclu avec vous, comme notamment lors de l'exécution d'un paiement international) ou nous prendrons l'une des mesures suivantes pour assurer la protection de vos données personnelles :

- des clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne ;
- des règles d'entreprise contraignantes.

Pour obtenir une copie de ces mesures visant à assurer la protection de vos données ou recevoir des détails relatifs à l'endroit où elles sont accessibles, vous pouvez nous adresser une demande écrite au délégué à la protection des données, fournie à la section 2 de cette notice.

## **8. PENDANT COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?**

Le tableau ci-après reprend les principaux délais applicables. Lorsqu'une donnée à caractère personnel est collectée pour plusieurs finalités, elle est conservée pendant la durée de conservation la plus longue.

Base Légale	Macro -finalité	Finalités	Durée de Conservation
<b>Respect de nos obligations légales</b>	Gérer et déclarer les risques	Contrôler les opérations et transactions et ainsi identifier celles qui sont inhabituelles	Au maximum 5 ans à compter de l'exécution de l'opération/transaction
		Gérer et déclarer les risques (de nature financière, de crédit, de nature juridique, de conformité ou liés à la réputation, etc.) auxquels le Groupe BNP Paribas est susceptible d'être confronté dans le cadre ses activités	Au maximum 20 ans à compter de la fin de toute relation
	Respecter les obligations légales en matière de signature électronique	Respecter les dispositions applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des certificats de signature électronique	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
	Respecter les obligations légales en matière de sécurité financière et d'éthique professionnelle	Contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et satisfaire nos obligations de notification et de contrôle fiscal	5 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
		Détecter et prévenir la corruption	2 mois à compter de l'instruction du dossier, 5 ans à partir de la fin de toute relation en cas de corruption avérée
		Lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	5 ans à compter de l'opération ou de la fin de toute relation contractuelle
	Se conformer aux normes comptables, fiscales	Enregistrer les opérations à des fins comptables	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
		Echanger et signaler différentes opérations, transactions ou demandes ou répondre à une demande officielle émanant d'une autorité judiciaire, pénale, administrative, fiscale ou financière locale ou étrangère dûment autorisée, un arbitre ou un médiateur, des autorités chargées de l'application de la loi, d'organes gouvernementaux ou d'organismes publics	5 ans à compter de la déclaration

	Accompagner les Clients en difficulté	Détecter les situations de fragilités financières afin de proposer aux clients concernés des mesures d'accompagnement adaptées	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
	Gérer les comptes inactifs	Identifier et assurer la gestion des comptes inactifs aux fins d'interrogation du Répertoire national d'identification des personnes physiques	30 ans à compter du déclenchement de l'inactivité du compte

Base Légale	Macro -finalité	Finalités	Durée de Conservation
<b>Exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou des mesures précontractuelles prises à votre demande</b>	Fournir des services ou produits et assurer la gestion de la relation client	Définir votre score de risque de crédit et votre capacité de remboursement	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle Aucune donnée liée aux prospects n'est conservée au-delà de 6 mois
		Evaluer (par exemple sur la base de votre score de risque de crédit) si nous pouvons vous proposer un produit ou un service et à quelles conditions (par exemple le prix)	
		Vous fournir les produits et services souscrits conformément au contrat applicable	
		Répondre à vos demandes et vous assister dans vos démarches	
		Assurer le règlement de votre succession	
		Gérer les dettes existantes dans la phase de recouvrement amiable (identification des clients en situation d'impayé)	

Base Légale	Macro -finalité	Finalités	Durée de Conservation
<b>Répondre à notre intérêt légitime ou à celui d'un tiers</b>	Gérer les risques auxquels nous sommes exposés	Conserver la preuve d'opérations ou de transactions, y compris sous format électronique	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
		Gérer le surendettement, le contentieux (judiciaire et extrajudiciaire) et le	5 ans à compter de la clôture du dossier de recouvrement  Dans le cadre d'un contentieux, les données sont conservées toute la durée de la procédure et jusqu'à

	recouvrement de créances compromises	l'expiration des voies de recours ordinaires et extraordinaires
	Surveiller vos transactions pour gérer, prévenir et détecter la fraude	Au maximum 2 mois à 5 ans (selon l'objet de l'étude), à compter de l'étude
	Développer des modèles statistiques individuels afin de faciliter la définition de votre capacité d'emprunt	10 ans à compter de la fin de toute relation
	Traiter les réclamations et les éléments de défense en cas de litige	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
Assurer la sécurité de nos clients, de nos employés et de nos activités	Améliorer la cybersécurité, gérer nos plateformes et sites internet, et assurer la continuité des activités	5 ans à compter de la détection
	Prévenir les dommages corporels et les atteintes aux personnes et aux biens via la vidéosurveillance	1 mois à compter de l'enregistrement
Améliorer l'efficacité de nos processus et services	Améliorer l'automatisation et l'efficacité de nos processus opérationnels et nos services à la clientèle (ex. remplissage automatique des plaintes, suivi de vos demandes et amélioration de votre satisfaction sur la base des données collectées lors de nos interactions avec vous comme les enregistrements téléphoniques, les courriels ou les chats).	1 mois à 10 ans à compter de la fin de la relation contractuelle selon la nature du processus
Gérer le patrimoine de BNP Paribas	Réaliser des opérations financières telles que les ventes de portefeuilles de dettes, les titrisations, le financement ou le refinancement du Groupe BNP Paribas	10 ans à compter de l'échéance des opérations financières ou de la fin de la relation contractuelle avec le Client

Faire des études statistiques et développer des modèles prédictifs et descriptifs	A des fins commerciales : pour identifier les produits et services que nous pourrions vous offrir pour répondre au mieux à vos besoins, pour créer de nouvelles offres ou identifier de nouvelles tendances chez nos clients, pour développer notre politique commerciale en tenant compte des préférences de nos clients	Au maximum 5 ans (selon l'objet de l'étude), à compter de l'étude
	A des fins de sécurité : pour prévenir les potentiels incidents et améliorer la gestion de la sécurité	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
	A des fins de conformité : lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et gérer nos risques	Au maximum 5 ans à compter de l'étude
	Pour lutter contre la fraude	Au maximum 2 mois à 5 ans (selon l'objet de l'étude), à compter de l'étude
Réaliser des campagnes de prospection commerciale	Réaliser un profilage standard afin de personnaliser nos produits et nos offres	Au maximum 24 mois après la fin de la relation contractuelle
	Envoyer des offres commerciales par voie électronique, courrier papier et téléphone	Pendant toute la relation contractuelle pour les clients ; et au maximum 6 mois pour les prospects à compter du dernier contact à l'initiative du prospect
	Organiser des jeux concours, des loteries, des opérations promotionnelles, effectuer des enquêtes d'opinion et de satisfaction des clients	Selon la nature des opérations : 9 mois à 5 ans à compter de la fin de l'opération

## 9. COMMENT SUIVRE LES ÉVOLUTIONS DE CETTE NOTICE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ?

Dans un monde où les technologies évoluent en permanence, nous revoyons régulièrement cette Notice et la mettons à jour si besoin.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la dernière version de ce document en ligne, et nous vous informerons de toute modification significative par le biais de notre site Internet ou via nos canaux de communication habituels.

## Traitement des données personnelles pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Nous appartenons à un Groupe bancaire qui doit disposer d'un système robuste de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT) au niveau des entités, piloté au niveau central, d'un dispositif de lutte contre la corruption, ainsi que d'un dispositif permettant le respect des Sanctions internationales (il s'agit de toutes les sanctions économiques ou commerciales, y compris toutes les lois, les règlements, mesures de restriction, embargo ou gel des avoirs, décrétés, régis, imposés ou mis en œuvre par la République Française, l'Union européenne, le US department of the Treasury's Office of Foreign Asset Control, et toute autorité compétente dans le territoire où nous sommes établis).

Dans ce contexte, nous sommes responsables de traitement conjoints avec BNP Paribas SA, maison mère du Groupe BNP Paribas (le terme « nous » utilisé dans la présente section englobe donc également BNP Paribas SA).

A des fins de LCB/FT et de respect des Sanctions internationales, nous mettons en œuvre les traitements listés ci-après pour répondre à nos obligations légales :

- Un dispositif de connaissance de la clientèle (KYC – Know Your Customer) raisonnablement conçu pour identifier, mettre à jour et confirmer l'identité de nos clients, y compris celle de leurs bénéficiaires effectifs et de leurs mandataires le cas échéant ;
- Des mesures d'identification et de vérification renforcées des clients à risque élevé, des Personnes Politiquement Exposées « PPE » (les PPE sont des personnes désignées par la réglementation qui du fait de leurs fonctions ou position (politiques, juridictionnelles ou administratives) sont plus exposées à ces risques) ainsi que des situations à haut risque ;
- Des politiques et des procédures écrites, ainsi que des contrôles raisonnablement conçus pour s'assurer que la Banque n'entre pas en relation - ni ne maintient - de relation avec des Banques fictives ;
- Une politique, basée sur son évaluation des risques et de la situation économique, consistant à ne généralement pas exécuter ou s'engager dans une activité ou relation d'affaires, quelle que soit la devise :
  - pour le compte de, ou au bénéfice de toute personne, entité ou organisation faisant l'objet de Sanctions par la République Française, l'Union européenne, les Etats-Unis, les Nations-Unies, ou, dans certains cas, d'autres sanctions locales dans les territoires dans lesquels le Groupe opère ;
  - impliquant, directement ou indirectement des territoires sous sanctions dont la Crimée/Sébastopol, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord ou la Syrie ;
  - impliquant des institutions financières ou des territoires qui pourraient être liés à, ou contrôlés, par des organisations terroristes, reconnues en tant que telles par les autorités compétentes en France, au sein de l'Union européenne, des Etats-Unis ou de l'ONU.
- Le filtrage de nos bases clients et des transactions, raisonnablement conçu pour assurer le respect des lois applicables ;
- Des systèmes et processus visant à détecter les opérations suspectes, et effectuer les déclarations de soupçon auprès des autorités concernées ;
- Un programme de conformité raisonnablement conçu pour prévenir et détecter la corruption et le trafic d'influence conformément à la loi « Sapin II », au U.S FCPA, et au UK Bribery Act.

Dans ce cadre, nous sommes amenés à faire appel :

- à des services fournis par des prestataires externes tels que Dow Jones Factiva (fourni par Dow Jones & Company, Inc.) et le service World-Check (fourni par les prestataires REFINITIV, REFINITIV US LLC et London Bank of Exchanges) qui tiennent à jour des listes de PPE ;
- aux informations publiques disponibles dans la presse sur des faits en lien avec le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou des faits de corruption ;
- à la connaissance d'un comportement ou d'une situation à risque (existence de déclaration de soupçons ou équivalent) qui peuvent être identifiés au niveau du Groupe BNP Paribas.

Nous procédons à ces contrôles lors de l'entrée en relation, mais également tout au long de la relation que nous entretenons avec vous, sur vous-même, mais également sur les transactions que vous réalisez. A l'issue de la relation et si vous avez fait l'objet d'une alerte, cette information sera conservée afin de vous identifier et d'adapter notre contrôle si vous entrez de nouveau en relation avec une entité du Groupe BNP Paribas, ou dans le cadre d'une transaction à laquelle vous êtes partie.

Pour répondre à nos obligations légales, nous échangeons entre entités du Groupe BNP Paribas des informations collectées à des fins de LCB/FT, de lutte contre la corruption ou d'application des Sanctions internationales. Lorsque vos données sont échangées avec des pays hors de l'Espace Economique Européen ne présentant pas un niveau de protection adéquat, les transferts sont encadrés par les clauses contractuelles types de la Commission Européenne. Lorsque pour répondre à des réglementations de pays non-membres de l'UE, des données complémentaires sont collectées et échangées, ces traitements sont nécessaires pour permettre au Groupe BNP Paribas et à ses entités de respecter à la fois leurs obligations légales, et d'éviter des sanctions localement ce qui constitue notre intérêt légitime.

### Décisions automatisées y compris le profilage

Certains de nos traitements de données à caractère personnel sont entièrement automatisés et mènent à une décision vous concernant sans qu'il n'y ait d'intervention humaine.

Vous trouverez au sein de cette annexe une explication des traitements qui impliquent une décision automatisée vous concernant :

- 1) Décision automatique d'octroi et détermination automatique des conditions du financement ou de la location longue durée. Le dossier est accepté après contrôle par des traitements automatisés effectués par un robot :
  - de la fiabilité des informations saisies,
  - de la présence et de la régularité des justificatifs,
  - d'une analyse de la demande de financement ou de location longue durée.
- 2) Décision automatique de refus

Pour prendre ces décisions de manière automatisée, nous nous basons notamment :

- sur les données que vous fournissez lors de la demande de financement ou de location longue durée (objet du contrat, montant, durée, informations relatives à votre situation patrimoniale et vie de famille...),
- sur les données dont nous disposons lorsque vous donnez un accord au service de connexion à votre compte bancaire ouvert dans les livres d'établissement bancaires tiers. Les informations relatives à vos revenus pourront être conservées à titre de justificatifs de revenus,
- sur les données relatives à votre identité, vos coordonnées téléphoniques et postales qui, lorsque vous donnez votre accord, sont vérifiées auprès de votre opérateur téléphonique. Le résultat de cette vérification pourra être conservé à titre de preuve pour satisfaire notre obligation réglementaire de vérification du domicile.
- sur des informations publiques disponibles (data.gouv.fr, INSEE)
- sur le Fichier National des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) tenus par la Banque de France (hormis pour les demandes de location longue durée),

Le système détermine de manière automatique votre solvabilité et si vous disposez de la capacité de remboursement adéquate pour honorer vos engagements.

Les modèles d'évaluation sur lesquels se fonde la décision reposent sur le couplage de votre solvabilité et de votre capacité de remboursement ainsi que sur votre profil de risque tel que nous le déterminons notamment, sur la base d'outils d'analyses statistiques que nous construisons à partir de données relatives à des financements ou locations longues durées précédemment octroyés, des caractéristiques des emprunteurs ou locataires et des défauts de remboursement constatés. Le résultat est un chiffre appelé « Score » qui indique la probabilité que vous puissiez facilement rembourser le financement ou payer les loyers dus.

Les modèles sont adaptés au profil de l'emprunteur ou du locataire et à l'objet du contrat de financement ou de location longue durée. Ils font l'objet d'un suivi régulier afin que les critères de notation restent précis et à jour. Le scoring est un système vivant qui permet une décision d'octroi neutre et fiable.

Dans le scoring, aucune information ne décide à elle seule si et dans quelles conditions nous répondons à votre demande de financement ou de location longue durée. La décision d'octroi résulte toujours de la combinaison de tous les facteurs utilisés. Ainsi, par exemple, nous ne considérons donc pas isolément si votre revenu est élevé ou faible, mais aussi combien de personnes en vivent et quelles autres obligations de paiement vous avez.

Le système de décision automatisée générera une des deux réponses suivantes :

- soit votre demande est traitée automatiquement et immédiatement. Vous recevez alors de notre part soit :
  - une réponse d'octroi avec une offre ferme de contrat de financement ou de location longue durée qu'il vous est possible d'accepter en signant le contrat ou,
  - un refus qui vous sera notifié par tous moyens.
- soit votre demande ne peut pas être traitée automatiquement (par exemple, s'il y a des alertes ou des contrôles que le robot ne peut pas traiter ou si nous n'avons pas pu vérifier votre domicile auprès de votre opérateur téléphonique). Votre demande fera alors l'objet d'une étude complémentaire par un conseiller.

En toute hypothèse, vous avez la possibilité de contester la décision automatisée vous concernant, d'exprimer votre point de vue et de demander l'intervention d'un être humain qui puisse réexaminer la décision.

## Contrat d'ouverture de votre Livret d'épargne Bienvenue dans vos conditions générales

Le Livret d'épargne est un compte sur livret de BNP Paribas Personal Finance, Société Anonyme au capital de 583 834 454 euros, 542 097 902 RCS Paris, 1 Boulevard Haussmann - 75009 Paris, Société soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 PARIS cedex 09, proposé par Financière des Paiements Electroniques (FPE), société par actions simplifiée au capital de 770.440 euros, 753 886 092 RCS Créteil, 1 place des Marseillais, 94220 Charenton-Le-Pont, établissement de paiement agréé sous le numéro 16598 et soumis à la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS cedex 09. FPE, sous sa marque Nickel, agit en qualité d'intermédiaire de BNP Paribas Personal Finance.

Le Livret d'épargne (ci-après dénommé " Livret d'épargne" ou le « Contrat ») est composé de Conditions Générales et d'annexes (information sur la garantie des dépôts, bordereau de rétractation) ainsi que des Conditions Particulières lesquelles forment un tout indissociable et indivisible entre elles.

Les termes définis dans les Conditions générales s'appliquent également dans les Conditions particulières, ainsi que dans la note d'information précontractuelle.

Ce Contrat peut être proposé à la suite ou non d'une sollicitation par Financière des Paiements Electroniques par voie de démarchage dans le cadre d'un système de vente à distance.

### 1. Quel est son objet ?

Ce produit est un compte sur livret permettant aux souscripteurs de percevoir une rémunération calculée sur la base d'un taux fixé par BNP Paribas Personal Finance ci-après dénommée "Nous".

### 2. Qui peut ouvrir un Livret d'épargne ?

Toute personne physique majeure, capable, résident fiscalement en France (ci-après dénommée "Vous") à qui la Financière des Paiements Electroniques proposera l'ouverture d'un Livret d'épargne.

L'ouverture d'un Livret d'Epargne sous forme de compte joint n'est pas possible.

Une seule et même personne ne peut être titulaire que d'un seul Livret d'épargne ouvert dans nos livres. Nous nous réservons le droit de refuser l'ouverture d'un Livret d'épargne sans être tenue de motiver notre décision.

### 3. Comment conclure votre contrat ?

Vous acceptez de souscrire votre Contrat par voie électronique et de recevoir toute la documentation afférente à celui-ci sous ce même format.

#### **Rappel des étapes à suivre pour conclure votre Contrat par voie électronique**

Vous vous rendez sur l'espace sécurisé de votre application mobile Nickel et vous vous authentifiez. Après avoir défini les modalités d'alimentation du Livret d'épargne que vous souhaitez, vous initiez votre demande de souscription via un espace dédiée et sécurisé hébergée par Nous.

Les étapes de souscription sont les suivantes :

- Vous vous identifiez et vous saisissez vos informations personnelles ;
- Vous communiquez vos données bancaires en vue du 1<sup>er</sup> versement ;
- Vous vérifiez le récapitulatif et le validez (le cas échéant, vous pouvez revenir en arrière pour modifier) ;
- Vous procédez à la signature électronique du Contrat ;

- Vous recevez la confirmation de la prise en charge de votre demande d'ouverture de Livret d'épargne.

### **Modalités de signature électronique du Contrat**

Une fois la procédure préalable à la signature électronique du Contrat menée à son terme dans les conditions ci-dessus, il vous est alors demandé de signer de manière électronique en cliquant sur le bouton « Valider et Signer mon contrat » nécessaire à la signature électronique. Vous pourrez alors procéder à la signature électronique de votre Contrat.

Nous mettons ensuite votre Contrat à disposition sur votre espace personnel et sécurisé via l'application mobile Nickel (votre Espace Client).

### **Convention de preuve**

La preuve de ce Contrat peut être établie conformément aux articles 1366 et 1368 du Code civil. Il peut être signé électroniquement, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Vous reconnaissez et acceptez que les enregistrements informatiques que nous réalisons et conservons pendant un délai conforme aux exigences légales ont valeur probante entre les parties et feront preuve, en cas de litige, des données et des faits qu'ils contiennent. Vous pouvez rapporter la preuve contraire par tout moyen.

### **Moyens techniques vous permettant d'identifier et de corriger les erreurs commises lors de la saisie des données**

Dans le parcours de souscription, vous vérifiez votre récapitulatif et vous disposez de la possibilité de le modifier en revenant en arrière.

### **Transmission d'informations et de correspondances par voie électronique**

Nous vous remettons tous documents, toutes informations et plus généralement, adresserons toutes correspondances en vue de la conclusion de votre Contrat par voie électronique, au travers votre Espace client ou par courrier électronique. Nous mettons le Contrat à votre disposition sur support durable. Vous vous engagez à garder strictement confidentielles les conditions d'accès à votre adresse de courrier électronique, et à nous signaler dans les meilleurs délais toute modification de votre adresse de courrier électronique.

Pour l'exécution du Contrat, nous pouvons vous adresser toutes correspondances sous forme électronique, au travers de votre Espace Client ou par courrier électronique. Votre Espace client constitue un support durable, sauf preuve contraire.

### **Langues proposées pour la conclusion du contrat**

Seule la langue française est proposée pour conclure le Contrat. Pour toutes difficultés relatives à son appréciation, sa validité et son exécution, la loi applicable pour la conclusion, l'exécution et le dénouement du Contrat est la loi française.

### **Archivage**

Conformément à l'article 1375 alinéa 4 du Code Civil, l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque l'acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 et que le procédé permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire ou d'y avoir accès. Vous avez la possibilité de télécharger une copie électronique du Contrat sur votre Espace client.

## **5. Pouvez-vous vous rétracter et quand commence votre contrat ?**

### **5.1 Droit de Rétractation**

Vous pouvez vous rétracter, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la date de la signature électronique du Contrat. Pour cela, vous devez nous adresser, par voie postale ou par voie électronique, le bordereau de rétractation joint à ce Contrat lisiblement rempli, daté et signé ou tout écrit comportant les éléments requis dans ce bordereau. Nous vous conseillons de le faire par lettre recommandée avec avis réception.

Si vous vous rétractez :

- vous n'avez pas de motif à donner,
- cette décision n'est pas enregistrée dans un fichier,
- aucune pénalité ou intérêts ne vous sont demandés,
- nous vous rembourserons au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de cette notification, toutes sommes perçues au titre du Contrat,
- de même, vous devez nous rembourser, dans les 30 jours à compter de l'envoi du bordereau de rétractation, les frais dus au titre du Contrat.

## **5.2 Exécution Immédiate**

Vous pouvez demander l'exécution immédiate du Contrat pendant le délai de rétractation sans toutefois renoncer à votre droit de rétractation qui reste acquis.

Sauf votre accord, le Contrat ne peut pas commencer à être exécuté et donc le dépôt initial fixé dans les Conditions Particulières ne peut être effectué qu'à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

## **6. Comment fonctionne mon Livret d'épargne ?**

### **6.1. Disponibilité**

Les fonds sont disponibles à tout moment ; toutefois, le solde du Livret d'épargne ne peut être inférieur à 15 euros, sous peine d'entraîner le rejet de l'(des) opération(s) qui viendrait(aient) à rendre le solde inférieur à ce minimum ou la clôture de votre Livret d'épargne.

### **6.2. Versements**

Le montant du premier versement que vous effectuez pour l'ouverture du Livret d'épargne est indiqué aux Conditions Particulières. Ce versement ne peut être inférieur à 15 euros.

Les versements sont libres, sans limite de plafond de versement.

Les opérations de dépôt sur le Livret d'épargne s'effectuent par des virements libres ou récurrents avec une périodicité que vous choisissez. Ces virements sont en euros uniquement et doivent émaner soit de votre compte de dépôt Nickel, soit d'un compte de dépôt ouvert à votre nom.

Le premier versement à l'ouverture du compte se fait exclusivement par virement provenant depuis votre compte de dépôt Nickel.

### **6.3. Retraits**

Les opérations de retrait sur le Livret d'épargne s'effectuent uniquement par virement en euros au profit de votre compte de dépôt Nickel ou d'un compte de dépôt à votre nom dont les coordonnées bancaires (IBAN-BIC) nous auront préalablement été communiquées et sous réserve que le solde du Livret d'épargne le permette.

Les fonds déposés sur le Livret d'épargne sont disponibles et remboursables sous réserve des délais d'encaissement effectif et des opérations en cours.

### **6.4. Consultation du solde de votre Livret et relevé de compte**

Vous pouvez consulter le solde de votre Livret d'épargne sur votre Espace Client depuis votre application mobile Nickel.

Un relevé de compte annuel, arrêté à fin décembre, vous sera fourni via votre Espace Client.

### **6.5. Frais**

Nous percevons un euro (1€) par an au titre de la gestion du Livret d'épargne. Ces frais seront prélevés sur votre Livret d'épargne au 31 décembre de chaque année, lors de l'arrêté annuel ou au jour de l'arrêté final pour clôture.

Pour les nouvelles souscriptions et les livrets d'épargne clôturés, le montant des frais sera proportionnel à la durée d'existence du livret d'épargne sur l'année.

Nous pouvons réviser le montant des frais. Dans ce cas, vous serez préalablement informé sur support durable deux (2) mois avant la date d'application. L'absence de contestation de votre part avant la date d'application vaudra acceptation. Dans le cas où vous refusez l'évolution tarifaire proposée, vous pourrez résilier sans frais, avant cette date, votre Contrat.

## **7. Quelle est sa rémunération ?**

### **7.1. Taux d'intérêt**

Nous fixons librement le taux des intérêts servis.

Nous pouvons le réviser à la hausse comme à la baisse, à tout moment. Nous vous en informerons préalablement par tout moyen.

Ce nouveau taux sera appliqué prorata temporis à compter de la date de révision du taux.

Le taux d'intérêt applicable lors de la conclusion du Contrat figure dans les Conditions Particulières du Contrat.

### **7.2. Méthode de calcul des intérêts - dates de valeur**

Les intérêts sont calculés par quinzaine. Les sommes versées portent intérêts à partir du premier jour de la quinzaine qui suit le versement. Tout versement effectué entre le 1er et le 15 du mois produit intérêt à compter du 16 et celui versé du 16 au 31 à compter du 1er du mois qui suit le versement.

Les retraits sont passés au débit du compte à la valeur de la fin de la quinzaine précédente. Les sommes retirées cessent de porter intérêt à partir du premier jour de la quinzaine au cours de laquelle intervient le retrait (soit le 1er ou le 16 du mois).

Il est déconseillé de procéder à un versement et un retrait de même montant dans la même quinzaine, car les intérêts décomptés au titre du retrait seront pour cette quinzaine et ce montant, supérieurs aux intérêts acquis au titre du versement.

### **7.3. Perception du produit des intérêts**

Les intérêts produits par votre Livret y sont enregistrés pour capitalisation, au 31 décembre, lors de l'arrêté annuel ou au jour de l'arrêté final pour clôture.

## **8. Quelle est la durée de votre contrat ?**

Votre Livret d'épargne a une durée illimitée.

## **9. Quelle sont les modalités d'évolution de mon contrat ?**

Nous pouvons modifier les conditions prévues par votre Contrat.

Dans ce cas, vous serez préalablement informé sur support durable deux (2) mois avant la date d'application. L'absence de contestation de votre part avant la date d'application vaudra acceptation. Dans le cas où vous refusez les modifications contractuelles proposées, vous pourrez résilier, sans frais, avant cette date votre Contrat.

Cependant, les modifications imposées par les lois et règlements seront portées à votre connaissance, par tout moyen à notre convenance et prendrons effet dès leur entrée en vigueur.

## **10. Quelle est la fiscalité applicable ?**

Les intérêts versés sont soumis à la fiscalité (impôt sur le revenu et prélèvements sociaux) en vigueur. Afin de vous permettre de remplir vos obligations fiscales, nous vous adressons par courrier ou mettons à votre disposition par voie électronique un document récapitulatif des revenus de capitaux mobiliers.

## **11. Comment mon Livret d'épargne peut-il être clôturé ?**

La clôture de votre Livret d'épargne peut intervenir, sans frais et sans indemnité :

- à tout moment, sans préavis, à votre demande par tout moyen écrit ou par voie électronique,
- à notre initiative moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

En revanche, nous pouvons clôturer votre Livret d'épargne sans préavis pour motif légitime notamment en cas de non-respect de la réglementation applicable au compte sur livret, de non-respect des conditions contractuelles (notamment le non-respect du solde minimum de 15 euros).

Notre décision de clôturer sera portée à votre connaissance par tout moyen. Les sommes figurant au crédit du compte soldé sont transférées sur votre compte Nickel ou sur tout autre compte dont vous êtes titulaire et que vous nous aurez préalablement désigné  
En cas de clôture, il est procédé à la restitution du solde de votre Livret d'épargne, augmenté des intérêts acquis au titre de l'année en cours au prorata du temps écoulé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le dernier jour de la dernière quinzaine révolue précédant la clôture.

### **Dispositions relatives à la résiliation par voie électronique :**

L'article 15 de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a fixé de nouvelles règles applicables en matière de résiliation de contrat.

Les présentes dispositions s'appliquent à l'égard du client personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels (désigné ci-après « consommateur »).

« Lorsqu'un contrat a été conclu par voie électronique ou a été conclu par un autre moyen et que le professionnel, au jour de la résiliation par le consommateur, offre au consommateur la possibilité de conclure des contrats par voie électronique, la résiliation est rendue possible selon cette modalité. A cet effet, le professionnel met à la disposition du consommateur une fonctionnalité gratuite permettant d'accomplir, par voie électronique, sur votre Espace client, la notification et les démarches nécessaires à la résiliation du contrat. Lorsque le consommateur notifie la résiliation du contrat, le professionnel lui confirme la réception de la notification et l'informe, sur un support durable et dans des délais raisonnables, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation. Un décret fixe notamment les modalités techniques de nature à garantir une identification du consommateur et un accès facile, direct et permanent à la fonctionnalité mentionnée au deuxième alinéa, telles que ses modalités de présentation et d'utilisation. Il détermine les informations devant être fournies par le consommateur. » (Article L.215-1-1 du code de la consommation).

« Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels. » (Article L.215-3 du code de la consommation).

## **12. Comment fonctionne mon Espace client ?**

Votre Espace client vous donne un accès sécurisé à la consultation de votre Livret d'épargne et à la gestion de votre Contrat, de vos relevés et de vos documents fiscaux. L'accès à votre Espace client est gratuit sous réserve du coût des communications et/ou d'accès à Internet que vous supportez.

Vous êtes responsable de la conservation, de l'utilisation de vos codes d'accès, et des conséquences de leur divulgation et de leur utilisation par un tiers. Vous devez prendre toutes les mesures propres à assurer la confidentialité de votre mot de passe et de votre identifiant, notamment ne les confier à personne, ne les inscrire sur aucun document, ni ne les communiquer par mail. De même, votre mot de passe ne doit pas être aisément décelable par un tiers (date de naissance, ...), et devra être modifié régulièrement.

Dès lors, toute consultation de votre Espace client et toutes opérations passées dans le cadre votre Espace Client à l'aide de votre identifiant et/ou du mot de passe sont présumées émaner de vous.

Nous pourrions apporter la preuve de chacune des opérations effectuées dans le cadre de votre Espace Client, au moyen des enregistrements de ces opérations ou de leur reproduction sur un support informatique.

Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de votre Espace client, la bonne exécution de vos demandes et la confidentialité des informations communiquées. Nous ne sommes pas responsables d'un défaut ou d'un mauvais fonctionnement de votre Espace client par suite d'un cas de force majeure ou de dysfonctionnements dont nous n'avons pas la maîtrise (défaillance du réseau de télécommunications, etc.).

L'accès à votre Espace client est à durée indéterminée mais il prendra fin, de plein droit, en cas de clôture de votre Livret d'épargne. Dans ce cas, vous n'aurez plus accès à votre Espace client. Les demandes d'actes de gestion en attente seront caduques et les informations relatives à votre Contrat, vos relevés et documents fiscaux ne seront plus accessibles. Il vous appartient de les enregistrer ou de les imprimer avant la fermeture de votre Espace client.

## **13. Que se passe-t-il en cas de litige ?**

**En cas de demande sur la bonne exécution de votre Livret d'épargne ou de réclamation**, vous pouvez nous contacter via votre Espace client ou par courrier à Cetelem Epargne - 24 rue des 2 gares - 92855 Rueil Malmaison Cedex.

**Si vous ne recevez pas de réponse satisfaisante immédiate, vous pouvez vous adresser au Service Consommateur**, 95908 Cergy Pontoise cedex 09 qui accusera réception de votre réclamation dans les 10 jours ouvrables et y apportera une réponse dans les 2 mois après sa date d'envoi.

Dans tous les cas et après un délai de 2 mois suivant l'envoi de votre réclamation écrite, vous pouvez vous adresser gratuitement à un service de médiation indépendant, dont les coordonnées sont : Monsieur le Médiateur de l'ASF - 75854 PARIS CEDEX 17. Vous vous adressez à ce service en langue française, dans un délai d'1 an à compter de votre réclamation écrite, par courrier postal ou sur le site : <https://lemediateur.asf-france.com/>.

Dans ce cas, vous autorisez la levée du secret bancaire pour nous permettre de communiquer au médiateur les données nécessaires au traitement de votre réclamation. Le médiateur vous informera de la recevabilité de votre demande de saisine et rendra son avis dans les 90 jours suivants.

La médiation est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire.

La médiation n'est pas obligatoire : vous pouvez aussi saisir un juge directement.

#### **14. Quelles sont les autres informations importantes à connaître ?**

La langue utilisée durant la relation précontractuelle ainsi que la langue du contrat est le français.

La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

En cas de litige, il est fait attribution de compétence aux seuls tribunaux français conformément aux dispositions des articles 42 et suivants du Code de Procédure Civile.

**En cas de changement de résidence fiscale, vous devez impérativement nous le signaler dans un délai de 30 jours.**

En application des articles L.312-4 et suivants du Code Monétaire et Financier, relatifs à la garantie des dépôts, nous sommes adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. Un document contenant des informations sur la garantie des dépôts est annexé aux présentes Conditions Générales.

## Annexes à vos Conditions Générales Livret d'épargne

### Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR)

Informations relatives à la protection des dépôts conformément à l'Arrêté du 27 octobre 2015

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PROTECTION DES DÉPÔTS	
La protection des dépôts effectués auprès de BNP Paribas Personal Finance est assurée par :	Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR)
Plafond de la protection :	100 000 € par déposant et par établissement de crédit (1)
Si vous avez plusieurs comptes dans le même établissement de crédit :	Tous vos dépôts enregistrés sur vos comptes ouverts dans le même établissement de crédit entrant dans le champ de la garantie sont additionnés pour déterminer le montant éligible à la garantie ; le montant de l'indemnisation est plafonné à 100 000 € (1)
Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes :	Le plafond de 100 000 € s'applique à chaque déposant séparément. Le solde du compte joint est réparti entre ses cotitulaires ; la part de chacun est additionnée avec ses avoirs propres pour le calcul du plafond de garantie qui s'applique à lui (2)
Autres cas particuliers :	Voir note (2)
Délai d'indemnisation en cas de défaillance de l'établissement de crédit :	Sept jours ouvrables (3)
Monnaie de l'indemnisation :	Euros
Correspondant :	Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) 65, rue de la Victoire, 75009 Paris Téléphone : 01 58 18 38 08 Courriel : <a href="mailto:contact@garantiedesdepots.fr">contact@garantiedesdepots.fr</a>
Pour en savoir plus :	Reportez-vous au site internet du FGDR : <a href="http://www.garantiedesdepots.fr/">http://www.garantiedesdepots.fr/</a>
Accusé de réception par le déposant : (5)	Le : .../.../...

#### Informations complémentaires :

##### (1) Limite générale de la protection :

Si un dépôt est indisponible parce qu'un établissement de crédit n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont indemnisés par un système de garantie des dépôts. L'indemnité est plafonnée à 100 000 € par personne et par établissement de crédit. Cela signifie que tous les comptes créditeurs auprès d'un même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le montant éligible à la garantie (sous réserve de l'application des dispositions légales ou contractuelles relatives à la compensation avec ses comptes débiteurs). Le plafond d'indemnisation est appliqué à ce total. Les dépôts et les personnes éligibles à cette garantie sont mentionnés à l'article L. 312-4-1 du code monétaire et financier (pour toute précision sur ce point, voir le site internet du Fonds de garantie des dépôts et de résolution). Par exemple, si un client détient un compte d'épargne éligible (hors livret A, livret de développement durable et solidaire et

livret d'épargne populaire) dont le solde est de 90 000 € et un compte courant dont le solde est de 20 000 €, l'indemnisation sera plafonnée à 100 000 €. Cette méthode s'applique également lorsqu'un établissement de crédit opère sous plusieurs marques commerciales.

##### (2) Principaux cas particuliers :

Les comptes joints sont répartis entre les cotitulaires à parts égales, sauf stipulation contractuelle prévoyant une autre clé de répartition. La part revenant à chacun est ajoutée à ses comptes ou dépôts propres et ce total bénéficie de la garantie jusqu'à 100 000 €.

Les comptes sur lesquels deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'indivisaire, d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement similaire, non dotés de la personnalité morale, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des indivisaires ou associés.

Les comptes appartenant à un entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL), ouverts afin d'affecter le patrimoine et les dépôts bancaires de son activité professionnelle, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des autres comptes de cette personne.

Les sommes inscrites sur les livrets A, les livrets de développement durable (LDD) et les livrets d'épargne populaire (LEP) sont garanties indépendamment du plafond cumulé de 100 000 € applicable aux autres comptes. Cette garantie porte sur les sommes déposées sur l'ensemble de ces livrets pour un même titulaire ainsi que les intérêts afférents à ces sommes dans la limite de 100 000 € (pour toute précision voir le site internet du Fonds de garantie des dépôts et de résolution). Par exemple, si un client détient un livret A et un LDD dont le solde total s'élève à 30 000 € ainsi qu'un compte courant dont le solde est de 90 000 €, il sera indemnisé, d'une part, à hauteur de 30 000 € pour ses livrets et, d'autre part, à hauteur de 90 000 € pour son compte courant.

Certains dépôts à caractère exceptionnel (somme provenant d'une transaction immobilière réalisée sur un bien d'habitation appartenant au déposant ; somme constituant la réparation en capital d'un dommage subi par le déposant ; somme constituant le versement en capital d'un avantage-retraite ou d'un héritage) bénéficient d'un rehaussement de la garantie au-delà de 100 000 €, pendant une durée limitée à la suite de leur encaissement (pour toute précision sur ce point, voir le site internet du Fonds de garantie des dépôts et de résolution).

### (3) Indemnisation :

Le Fonds de garantie des dépôts et de résolution met l'indemnisation à disposition des déposants et bénéficiaires de la garantie, pour les dépôts couverts par celle-ci, sept jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution fait le constat de l'indisponibilité des dépôts de l'établissement adhérent en application du premier alinéa du I de l'article L. 312-5 du code monétaire et financier. Ce délai de sept jours ouvrables sera applicable à compter du 1er juin 2016 ; jusqu'à cette date, ce délai est de vingt jours ouvrables.

Ce délai concerne les indemnisations qui n'impliquent aucun traitement particulier ni aucun complément d'information nécessaire à la détermination du montant indemnisable ou à l'identification du déposant. Si un traitement particulier ou un complément d'information sont nécessaires, le versement de l'indemnisation intervient aussitôt que possible.

La mise à disposition se fait, au choix du Fonds de garantie des dépôts et de résolution :

- soit par l'envoi d'une lettre-chèque en recommandé avec avis de réception ;
- soit par mise en ligne des informations nécessaires sur un espace internet sécurisé, ouvert spécialement à cet effet par le Fonds et accessible à partir de son site officiel (cf. ci-après), afin de permettre au bénéficiaire de faire connaître le nouveau compte bancaire sur lequel il souhaite que l'indemnisation lui soit versée par virement.

### (4) Autres informations importantes :

Le principe général est que tous les clients, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, que leurs comptes soient ouverts à titre personnel ou à titre professionnel, sont couverts par le FGDR. Les exceptions applicables à certains dépôts ou à certains produits sont indiquées sur le site internet du FGDR.

Votre établissement de crédit vous informe sur demande si ses produits sont garantis ou non. Si un dépôt est garanti, l'établissement de crédit le confirme également sur le relevé de compte envoyé périodiquement et au moins une fois par an.

### (5) Accusé de réception :

Lorsque ce formulaire est joint ou intégré aux conditions générales ou aux conditions particulières du projet de contrat ou convention, il est accusé réception à l'occasion de la signature de la convention.

Il n'est pas accusé réception à l'occasion de l'envoi annuel du formulaire postérieurement à la conclusion du contrat ou de la convention.

## Bordereau de rétractation

**Attention, ce document ne doit être utilisé que si vous souhaitez annuler l'ouverture de votre Livret d'épargne dans les 14 jours**

---

A renvoyer au plus tard 14 jours après la date de signature de votre Contrat.

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée, lisiblement et parfaitement remplie, avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, rappelé ci-dessus **par lettre recommandée avec avis de réception**, à :

**Cetelem Epargne  
TSA 14323  
92563 Rueil Malmaison cedex**

N° de votre Livret d'épargne : .....

Je soussigné(e) .....,  
déclare renoncer au Livret d'épargne, que j'avais conclu le ..... avec BNP Paribas  
Personal Finance – siège social 1 boulevard Hausmann 75009 Paris.

**Date**

**Signature du Client**

## Contrat d'ouverture de votre Livret d'épargne Bienvenue dans vos Conditions particulières

### Faisons d'abord connaissance

#### NOUS

Nous sommes un établissement de crédit.

**BNP Paribas Personal Finance**  
Société anonyme au capital de 583 834 454 euros,  
1, boulevard Haussmann 75009 Paris  
542 097 902 RCS Paris

Joignable au 0969327502 (prix d'un appel non surtaxé) ou sur <https://www.cetelem.fr/fr/contacts>

#### VOUS

Ce contrat est pour :

Née  
Né(e) le  
à

Résidence fiscale :

#### Par l'intermédiaire de : Nickel

**Financière des paiements électroniques**  
1 Place des Marseillais  
94220 Charenton-Le-Pont  
Société par actions simplifiée au Capital Social de 770 440 Euros  
753 886 092 RCS CRÉTEIL  
Orias N° : 17001440

Ces Conditions Particulières constituent avec les Conditions Générales et l'annexe d'information sur la garantie des dépôts, votre contrat d'ouverture d'un compte sur livret intitulé « Livret d'épargne » lesquelles forment un tout indissociable et indivisible entre elles.

### Quelles sont les caractéristiques de votre contrat ?

Numéro de compte de votre Livret d'épargne :

Versement initial : euros

par débit du compte n°:

Date de versement initial : / /

### Si vous avez demandé une alimentation automatique

Montant : euros

Périodicité : à partir du / /

### Sinon

L'alimentation de votre Livret d'épargne s'effectuera par versements libres.

### Quelle est sa rémunération ?

Votre taux annuel brut: % en vigueur au / /

Il peut être modifié selon les modalités prévues aux Conditions Générales de votre Contrat.

Sauf indication contraire, les données personnelles recueillies sont obligatoires. Elles sont destinées à BNP Paribas Personal Finance, responsable de traitement pour les finalités suivantes: la gestion du compte, la gestion de la relation clientèle, l'animation commerciale, les études statistiques, ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires telles que :

- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
- la déclaration de l'ouverture, la clôture ou la modification de votre Livret d'épargne à la Direction Générale des Finances Publiques pour la tenue du fichier FICOBA,
- l'échange automatique de renseignements en matière fiscale. Dans ce cas, nous sommes tenus de collecter, traiter et communiquer certaines des données à caractère personnel et informations relatives à votre Livret aux autorités fiscales nationales. Conformément au droit local et aux conventions internationales d'échange d'information à des fins fiscales, ces informations pourront par ailleurs être transmises aux autorités des pays dans le(s)quel(s) vous êtes imposable.

Vos données personnelles pourront être communiquées aux prestataires de services et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour le compte du responsable de traitement qui exécutent en ou hors Union Européenne, certaines tâches matérielles et techniques indispensables aux finalités décrites ci-dessus ainsi que celles présentes dans la Notice protection des données. A défaut de réponse complète, la demande d'ouverture de compte ne pourra pas être traitée et la demande sera refusée. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et pour exercer vos droits : droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité des données, droit d'opposition (y compris à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection) et droit d'organiser la gestion de vos données après votre décès, vous pouvez vous reporter à la notice Protection des données personnelles présente dans votre contrat ou nous contacter à l'adresse suivante : BNP Paribas Personal Finance - Service consommateurs - 95908 Cergy Pontoise Cedex 09 – consommateur.donneespersonnelles@bnpparibas-pf.com

Vous pouvez vous opposer à recevoir de la prospection commerciale par voie téléphonique en vous inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition sur le site internet <https://www.bloctel.gouv.fr/>. Cette inscription interdit à un professionnel de vous démarcher téléphoniquement, sauf si cette sollicitation intervient dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et qu'elle a un rapport avec l'objet de ce contrat.

## Votre auto-certification concernant votre résidence fiscale en France

Je déclare être uniquement résident(e) fiscal(e) en France sans être ni citoyen(ne) US, ni résident(e)US, ni né(e)aux US

**Nous vous rappelons que vous devez impérativement nous signaler tout changement de résidence fiscale dans un délai de 30 jours.**

## Votre accord

Je reconnais avoir pris connaissance de la fiche d'informations précontractuelles, de la notice d'information relative à la protection des données personnelles, des conditions générales, et j'accepte les dispositions prévues par ce Contrat.

Je demande l'exécution immédiate de mon Contrat. J'ai bien noté qu'en cochant cette case, je ne renonce pas à mon droit de rétractation de 14 jours à compter de la souscription de ce Contrat.

Signé électroniquement le    /    /    , par

Signé électroniquement par  
BNPParibas Personal Finance

